

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-154/SG/FP mettant à la disposition du Ministre des Finances, un inspecteur des douanes, volontaire de l'aide technique.

n° 73-154/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
24 janvier 1973

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1973

Date du numéro
10 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Michel Borrel, inspecteur des douanes, volontaire de l'aide technique, est, pour compter du 12 décembre 1972, mis à la disposition du Ministre des Finances, pour servir aux Contributions indirectes.